

ARRETE DU MAIRE n°2023-02
Remplacement cadre et tampon ORANGE – Route de Morsullaz

LE MAIRE DE MONT-SAXONNEX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;
Vu le Code de la Route ;
Vu la loi n° 66-407 du 18 juin 1966 relative aux pouvoirs des maires en matière de circulation routière ;
Vu la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
Vu l'ordonnance n° 58-1216 du 15 décembre 1958 sur la police de la circulation routière ;
Vu l'arrêté modifié du 24 novembre 1967 relatif à la Signalisation des Routes et Autoroutes ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4^{ème} partie) approuvée par l'arrêté du 7 juin 1977 ;
Vu la demande de l'entreprise UNIVERS RESEAUX 272 Rue du 14 Juillet 1789 – 60250 BALAGNY SUR TERRAIN en date du 08 janvier 2023 sollicitant des travaux de remplacement de cadre et tampon ORANGE pour CONSTRUCTEL sur dossier CLU200770;
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour permettre et assurer la sécurité des travaux sur la route de Morsullaz;

ARRÊTE

ARTICLE 1 – L'entreprise UNIVERS RESEAUX est autorisée à effectuer des travaux de remplacement de cadre et tampon sur la route de Morsullaz du 16 janvier 2023 au 06 février 2023

ARTICLE 2 - La signalisation nécessaire sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise chargée des travaux en accord avec le gestionnaire de la voie et en conformité avec la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 – Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux véhicules de secours ou du service incendie.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de MONT-SAXONNEX

ARTICLE 5 – Monsieur Le Maire, Mme la secrétaire de mairie, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Entreprise UNIVERS RESEAUX ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie de Marignier ;
- Monsieur le chef du centre de secours de Cluses.

Fait à Mont-Saxonnex, le 09 janvier 2023

Frédéric CAUL-FUTY,
Maire de Mont-Saxonnex

